Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 112 (1967)

Heft: 6

Rubrik: Chronique française

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique française

Le Bureau des Plans généraux de l'Armée de l'air

En fin de 1964, à l'occasion d'une réorganisation de l'état-major de l'Armée de l'air, a été créé le Bureau des Plans généraux (B.P.G.). Celui-ci a succédé au Bureau d'études générales, dont l'existence remontait à 1956. Placé sous la direction d'un colonel, il dépend du général sous-chef d'état-major de l'Armée de l'air (Plans) sous l'autorité duquel sont groupés les différents bureaux ci-après: Prospective air, Programmes des matériels, Groupe de recherche opérationnelle, et enfin celui des Plans généraux.

Le B.P.G. est donc un bureau où sont dressés les plans, mais il n'est ni un organisme d'exécution, ni chargé des études de détail. Ses attributions ont été ainsi définies: études générales relatives à l'évolution de l'Armée de l'air, en fonction des crédits qui lui sont dévolus. Ce sont: les plans à long terme de l'Armée de l'air en liaison avec le Bureau budget et le Bureau des programmes de matériels. Le B.G.P. participe à l'élaboration du budget annuel. Il est associé aux études relatives à l'équipement et au stationnement des forces aériennes. Il établit les directives générales destinées aux hauts commandements aériens. Il traitait les affaires générales concernant l'OTAN. Mais l'exécution de toutes ces affaires demeure confiée aux différents bureaux (1er, 3e et 4e) de l'état-major de l'air. De plus il a à charge les problèmes pouvant influer sur la structure des forces aériennes.

L'activité du B.P.G., qui compte environ 14 officiers supérieurs, porte sur des questions qui peuvent en principe être classées en trois catégories: 1º les problèmes extérieurs à l'Armée de l'air, par exemple les engagements souscrits par la France dans le cadre des alliances, notamment l'OTAN, avec qui le B.P.G. était chargé des négociations en ce qui concerne les révisions périodiques; 2º les questions relatives aux Etats d'Afrique avec lesquels ont été passés des accords et des traités; elle porte également sur l'assistance technique fournie à ces pays, aussi bien que le statut des forces et installations françaises; 3º les questions inter-armées sur le plan national. En effet, l'organisation de la défense nationale vise à confondre les plans courants des trois armées en un plan commun inter-armées, qui est le plan à long terme des armées et qui doit conduire à l'élaboration d'un ensemble cohérent. Les directives de politique militaire sont établies à l'échelon du Premier ministre. Transmises par le Ministre des armées, elles font l'objet de directives particulières à chacune des armées. Ces directives constituent donc la base de l'orientation à donner à l'Armée de l'air.

Cependant, abstraction faite des trois catégories mentionnées, une grande partie du travail du B.P.G. recouvre les questions intérieures de l'Armée de l'air. L'attribution essentielle de ce bureau est de déterminer, dans le cadre des directives gouvernementales, la politique générale de l'Armée de l'air. Un plan est fixé d'après les ressources budgétaires, le volume et la répartition des forces, leur stationnement et le programme de certains travaux. Le domaine considéré est très vaste, absorbant la quasi-totalité des activités de l'état-major de l'Armée de l'air, puisqu'il se rapporte à la fois aux matériels, à l'infrastructure et aux personnels, ainsi qu'aux incidences financières et opérationnelles.

Si le B.P.G. est appelé à œuvrer en liaison étroite avec les bureaux spécialisés de l'E.M.A.A. (1er, 3e, 4e, Budget, B.P.M.), il n'empiète nullement sur leur travail. Il ne s'occupe pas de la mise en condition immédiate des forces et du personnel. En revanche il est indispensable qu'il connaisse parfaitement la position de l'Armée de l'air dans ces différents domaines pour en déduire constamment les possibilités futures et surtout préciser à temps les orientations à prendre.

L'organisation du B.P.G. se heurte à la difficulté d'une définition rigoureuse, en raison du caractère mouvant des facteurs qui réagissent les uns sur les autres, eux-mêmes découlant d'une situation souvent changeante. Un résultat concret ne peut être obtenu que par un travail d'équipe des officiers du bureau. Cependant il a été convenu de distinguer au sein du B.P.G. trois divisions, qui sont:

- La Division plan, dont l'activité porte sur la préparation du plan à long terme; et la définition du plan à court terme, d'où découlent la composition des forces, le déploiement, stationnement, calendrier et coordination des opérations de mise sur pied des unités.
- La Direction des affaires générales: ses études portent sur l'organisation à long terme et les besoins qualitatifs des personnels, ainsi que les perspectives de mises en service d'armements nouveaux. Elle assure la coordination des différents bureaux de l'E.M.A.A. concernant notamment le stationnement des forces aériennes d'outremer. Dans le cadre des relations extérieures, elle traite les questions nées des accords passés avec les Etats africains et extrême-orientaux (assistance technique, matériel d'instruction); elle traitait celles concernant l'OTAN (organisation, comptes rendus, protocoles et accords interalliés). Enfin, elle assure pour le compte du chef d'état-major de l'Air la coordination et la préparation des comités et conseils divers.
- La Division infrastructure, de création récente (été 1964), a repris certaines activités dévolues au Bureau du génie de l'A.M.A.A. Elle est chargée de l'établissement et de la mise à jour des plans d'infrastructure en fonction de la politique militaire de l'Air, ainsi que de la fixation des plansannuels des travaux. L'exécution de ces plans constitue une exception dans les missions du B.P.G. dictée par la souplesse nécessaire à la satisfaction des besoins des forces, compte tenu des crédits alloués.

* * *

En définitive les activités du Bureau des Plans généraux recouvrent une grande partie du cadre de l'Armée de l'air. La liaison doit

donc être étroite et à double sens avec l'état-major; de même des rapports sont nécessaires avec les grands commandements.

Le B.P.G. est donc un bureau de planification; il joue ainsi un rôle de pilote pour tous les états-majors de l'Air, lorsqu'une question intervient influant sur l'avenir de l'Armée de l'air.

J. Pergent

Chronique technique

SAAB, équipement pour entraînement militaire 1

Ayant collaboré durant de nombreuses années avec l'armée suédoise, la société SAAB a été chargée de rechercher les possibilités de rationaliser l'entraînement militaire au moyen d'un équipement spécial. SAAB a conçu un appareil qui simule l'ennemi et son action. Le système est commandé par un émetteur radio d'une portée de 3 km. Un émetteur peut faire fonctionner douze groupes de cibles et chaque groupe comprend jusqu'à dix unités. Il y a trois signaux d'ordre pour chaque groupe de cibles, c'est-à-dire: cible élevée et descendue, allumage d'un signal lumineux, etc.

Cet équipement est solide et a été prévu pour les dix prochaines années. On a pris grand soin de rendre l'équipement radio insensible aux interférences. Le matériel n'est pas uniquement voué à une utilisation statique au sol, mais il peut également être remorqué. Il peut être placé sur des radeaux, sur des cibles marines ou des tanks-cibles, montés sur rails ou sur un traîneau directement sur le sol.

Ce système se prête aux utilisations les plus variées, il ne nécessite aucun espèce de câble, ni pour le mouvement mécanique, ni pour fournir le courant. Tout est incorporé, et, comme les batteries et l'air comprimé sont bon marché, les frais d'entretien sont négligeables.

Il est facile de modifier rapidement les situations tactiques et d'introduire le facteur surprise. Comme les tireurs et les artilleurs tirent sur des cibles « vivantes », l'intérêt croît d'une manière considérable, ce qui améliore les résultats. Cet équipement spécial permet également de comparer le niveau d'entraînement des différentes unités de l'armée, ce qui, là encore, accroît l'intérêt des hommes. Le feu peut être tiré simultanément par une unité d'entraînement complète, ce qui assure à chacun les mêmes conditions de tir.

Comme cela ne nécessite aucun arrangement compliqué de cibles, le temps de préparation est considérablement réduit. De même, l'équipement est rendu insensible aux dommages, ce qui nécessiterait beaucoup de temps pour les réparations.

¹ Voir annonces Nos 1 à 6, 1967.